

Document adressée à l'Assemblée nationale du Québec:
Remarques sociologiques sur les politiques d'immigration au
Québec, au Canada, et ailleurs. Mémoire sur l'immigration dans le
contexte québécois de 2019.

Présenté par
Yves Laberge, Ph.D.
Professeur à temps partiel
Département d'études anciennes et de sciences des religions
Pavillon Desmarais, Bureau DMS 10101
Université d'Ottawa
55 av. Laurier Est
Ottawa, Ontario
K1N 6N5
Tél./Tel. (613) 562-5800
Télécop./Fax. (613) 562-5991

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 9, Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes

Note liminaire : Le présent document est rédigé par Yves Laberge et n'engage que son auteur, qui est Québécois et qui habite au Québec (bien qu'il soit rattaché à l'Université d'Ottawa).

Seule la version lue fait foi.

Québec, le 28 février 2019.

Madame Sabine Mekki
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3
Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
crc@assnat.qc.ca

Bonjour Madame Mekki,

A la suite de nos échanges des derniers jours, j'ai l'honneur de vous soumettre le présent document à l'attention de la Commission parlementaire ayant actuellement la charge des Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 9, Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes

Mon mémoire est présenté à titre privé et n'engage que moi-même; il est intitulé : *Remarques sociologiques sur les politiques d'immigration au Québec, au Canada, et ailleurs. Mémoire sur l'immigration dans le contexte québécois de 2019.*

Mon document est subdivisé en trois parties : une brève présentation montrant mes domaines d'expertise, puis une série de remarques qui constitueront la partie principale de mon exposé; quelques recommandations serviront de conclusion.

Je vous remercie vivement de bien vouloir faire suivre mon mémoire aux membres. Veuillez, Madame Mekki, agréer l'expression de mes sentiments dévoués.

Yves Laberge, Ph.D.
Professeur à temps partiel
Département d'études anciennes et de sciences des religions
Pavillon Desmarais, Bureau DMS 10101
Université d'Ottawa
55 av. Laurier Est
Ottawa, Ontario K1N 6N5
Tél./Tel. (613) 562-5800 Télécop./Fax. (613) 562-5991

Remarques sociologiques sur les politiques d'immigration au Québec, au Canada, et ailleurs. Mémoire sur l'immigration dans le contexte québécois de 2019.

Présentation de l'auteur :

Natif de Québec, je suis sociologue depuis l'obtention de mon doctorat en sociologie, obtenu en 1998 à la suite de la soutenance de ma thèse. Je suis actuellement à l'emploi de l'Université d'Ottawa où j'ai commencé à travailler en 2006, comme professeur à temps partiel. J'enseigne actuellement un nouveau cours sur la laïcité au Département d'études anciennes et de sciences des religions, mais j'ai également donné des cours et des séminaires en études canadiennes, en études américaines, en études internationales, en communications, et bien sûr en sociologie.

Je suis par ailleurs directeur de la collection « L'espace public » aux Presses de l'Université Laval et ce depuis 2003; notre dernier titre paru est le livre du Professeur Lionel Meney, *Le français québécois entre réalité et idéologie*.

J'ai débuté mes recherches en études canadiennes en 1993 et je m'intéresse particulièrement aux questions d'identité nationale, de nation, de citoyenneté et de représentation sociales.

J'ai rédigé le présent en dehors de mes fonctions à l'Université d'Ottawa et mes propos n'engagent nullement mon université.

Remarques sur le contexte actuel.

Les remarques qui suivent pourront sembler évidentes pour beaucoup de lecteurs. Ce sont les solutions proposées qui seront à méditer.

La question de l'immigration et les débats qui s'y rattachent ne sont pas nouveaux dans l'espace public québécois. Cependant, le contexte actuel apparaît comme nouveau puisque la société connaît sans cesse des changements et des mutations. Les Gouvernements sont bien placés pour le savoir : ils sont constamment exposés aux doléances d'une multitude de groupes de pressions qui se détachent de ce que l'on nomme « la majorité silencieuse ».

Une grande partie de mes recherches et de mes conférences dans des colloques universitaires ont porté sur les perceptions du Canada et du Québec à l'étranger (par exemple les représentations du Canada et du Québec dans les publicités, dans les œuvres étrangères comme les romans et les films, dans les médias étrangers), mais aussi sur l'image du Canada et du Québec chez les étrangers (touristes, immigrants, étudiants étrangers). La situation particulière du Québec au sein du Canada et dans le continent nord-américain exige une prudence constante de la part du Gouvernement du Québec et de ses agences quant à l'identité francophone de la population québécoise; en ce sens, le Québec se distingue du reste du Canada et doit souvent « imposer » le français à ses immigrants et ce, beaucoup plus que la Canada-anglais, qui n'a pas à exercer de pressions sur sa population ou sur ses immigrants pour imposer la langue anglaise. Or, la réalité est que l'on peut vivre au Québec sans parler le français, comme c'est souvent le cas à Montréal, et pas uniquement dans certains quartiers de l'Ouest de l'île. Cette attitude se fait au détriment de l'intégration et de la qualité du « vivre-ensemble ». En ce sens, la question de l'intégration des populations immigrantes vers le français est cruciale, c'est une condition *sine qua non*; car autrement, l'immigration serait contre-productive et les efforts opérés se retourneraient contre la population québécoise et contre le fait français. Cette situation s'explique de diverses façons, notamment pour des facteurs démographiques et par le fait que les Francophones ne constituent non seulement une minorité au Canada, mais surtout une minorité dont la proportion diminue sans cesse au Canada, non seulement parce que des jeunes Francophones sont assimilés, mais également par des facteurs migratoires qui font en sorte qu'une majorité de nouveaux arrivants préfèrent apprendre l'anglais. Quelques exceptions ne devraient pas nous faire perdre de vue cette réalité.

L'actualité récente nous montre que de nouveau, on constate des reculs du français dans plusieurs provinces canadiennes, notamment au Nouveau-Brunswick et en Ontario. En une génération, il est devenu beaucoup plus difficile d'obtenir des services en français dans des villes comme Ottawa, mais la différence, c'est que cette situation n'est plus perçue comme étant problématique. Au Québec, au contraire, le bilinguisme est largement répandu dans tous les services publics et les commerces. Cette situation complique l'intégration des immigrants qui comprennent mieux l'anglais que le français

(en plus de maîtriser leur langue maternelle), car le réflexe de facilité les portera à privilégier l'anglais.

Le problème de la pénurie de la main-d'œuvre est répété et réverbéré sur toutes les tribunes, et puisque les besoins semblent criants, les attentes risquent de devenir disproportionnées. Il ne faudrait toutefois pas voir dans la seule immigration comme étant une panacée, une sorte d'utopie qui réglerait tous les problèmes à court terme, entre autres parce que l'adaptation et l'intégration exigent des efforts de part et d'autre. En ce sens, les tests de français et d'intégration aux valeurs de la société québécoise devraient être rigoureux et exigeants; il ne faudrait pas les présenter comme une formalité facile.

Au Québec, la question des critères d'admission pour les candidats à l'immigration reste délicate et l'on constate ce phénomène dans différents pays. On se souviendra par exemple qu'il y a dix ans en France, le Président Nicolas Sarkozy avait eu du mal à faire accepter le principe de « l'immigration choisie », c'est-à-dire que l'État fixe des critères minimaux pour pouvoir devenir citoyen; ce principe semblait alors s'opposer à celui d'une « immigration subie ».

La laïcité

J'enseigne au Département d'études anciennes et de sciences des religions de l'Université d'Ottawa un nouveau cours sur la laïcité. La moitié de mes étudiants ne sont pas nés au Canada. Beaucoup d'entre eux habitent au Québec. Je constate que beaucoup de gens ont quitté leur pays d'origine à regret, et l'ont fait pour des raisons religieuses : pour ne plus subir des règles religieuses contraignantes qui interdisent l'incroyance ou qui forcent les personnes à pratiquer une religion officielle; ces personnes craignent de devoir un jour subir les mêmes pressions dans leur nouvelle vie au Canada. Beaucoup souhaitent une société laïque.

Au Québec, la question de la laïcité demeure délicate. En l'espace d'une génération, la société québécoise a connu un mouvement « tranquille » de sécularisation, de dé-religiosité : autrement dit, une prise de distance face au religieux. Ce phénomène de société ne se constate pas uniquement par la destruction des églises, mais aussi la baisse du nombre de prêtres. Là encore, l'immigration semble constituer une voie d'avenir pour la relève. Dans ce contexte, la question du port des signes religieux devient centrale et crée un malaise. L'État doit rester ferme sur l'interdiction du port de signes religieux chez tous les employés du secteur public, y compris chez le personnel des garderies et des écoles subventionnées par le Gouvernement provincial.

Ici, la position du Québec, minoritaire dans le Canada, est délicate et doit être constamment réexpliquée et justifiée. Deux conceptions opposées s'opposent. C'est parce qu'une majorité de Canadiens-anglais se satisfont d'une apparente liberté individuelle face aux signes religieux que le Québec a tant de difficultés à faire entendre son point de vue. Le Canada-anglais se fait un point d'honneur d'accommoder tel policier de la Gendarmerie royale canadienne voulant combiner son turban à son uniforme officiel; ceci apparaît comme une réussite pour harmoniser deux conceptions opposées. Sur ce point, le

Québec ressemble davantage à la France qu'au Canada-anglais : la tradition républicaine française est très difficile à comprendre et à admettre pour une vaste majorité de Canadiens-anglais.

La question des signes religieux ne devrait pas se limiter aux seules femmes et à la seule question du voile islamique; mais très souvent, ces femmes stigmatisées portent quotidiennement des signes religieux pour suivre les enseignements de leurs croyances, pour affirmer leur foi, pour montrer leur modestie et leur piété, ou pour faire plaisir à leur entourage. Les messieurs qui portent des signes religieux font tout autant preuve de prosélytisme et de besoin d'affirmation par leur tenue vestimentaire. La question de la liberté liée au port des signes religieux est souvent invoquée mais du point de vue logique, reste ambiguë : on affirme souvent qu'une femme est libre de porter son voile en public, mais ce faisant, serait-elle libre *de ne pas* le porter? Car si cette personne est seulement libre de porter son voile, mais qu'en même temps, elle n'est pas libre de ne pas le porter, ou qu'elle ne se sent pas libre de ne pas le porter, on ne pourrait pas alors prétendre qu'elle est entièrement libre. Autrement dit, la liberté de choix est de pouvoir faire une chose mais aussi son contraire : porter ou ne pas porter son voile, peu importe le contexte et l'endroit.

Il demeure très important de mettre en place et de diffuser une vision québécoise dans les communications sur l'immigration, qui se doit d'être distincte de celle du Canada, afin de mettre en évidence le caractère laïc dans lequel une majorité de Québécois se reconnaissent.

La récente mission en France du Premier Ministre François Legault a rappelé la faible proportion des échanges commerciaux et de la migration de la France vers le Québec. Il faut y voir, ici encore, des priorités différentes entre les Gouvernements du Canada et du Québec. Le Québec aurait tout intérêt à recruter davantage une main-d'œuvre spécialisée dans les pays nordiques et notamment dans les pays scandinaves. Il y existe une proportion non-négligeable de personnes ayant appris le français.

Une dernière remarque à propos du Crucifix à l'Assemblée nationale du Québec. Il doit rester en place, tout comme le drapeau fleurdelisé du Québec doit conserver sa croix en plein centre : ce sont des moments historiques et hautement symboliques qui sont entrés dans notre patrimoine. Retirer ces symboles serait comme renier notre passé commun. Et pour beaucoup de gens, ces symboles ont perdu leur dimension religieuse, tout comme l'héritage catholique qui reste encore relativement présent au Québec. Le Catholicisme et le fait français dormaient le socle du fait français au Québec; ce sont encore les fondements de notre identité collective.